

## La Vigie toujours contre les projets des élus

La Vigie défend la préservation du site de la Normandelière où la communauté de communes veut construire un port de plaisance.

Trois questions à...

**Jean-Baptiste Durand,**  
président  
de l'association  
la Vigie.



### **Que dénoncez-vous dans la construction du port de plaisance ?**

Tout d'abord, il ne correspond pas aux demandes faites par les autorités, en témoigne les sept avis négatifs sur les sept enquêtes publiques de 2011, rendus lorsque le projet était porté par la ville de Brétignolles-sur-Mer.

De plus, les spécialistes environnementaux sont également unanimes, le site de la Normandelière ne se prête pas à la création d'un tel projet.

La Vigie souhaite que la coupure d'urbanisme de la Normandelière soit intégrée aux documents d'urbanisme et d'y introduire le classement en Espace remarquable.

### **Que répondez-vous aux personnes qui soutiennent que ce projet aura des retombées économiques bénéfiques ?**

Nous pensons que c'est faux. Il faudrait une dizaine d'années d'entretien à la charge des contribuables pour espérer avoir une rentabilité sur un tel projet. Aujourd'hui nous n'avons pas encore les chiffres du nouveau projet, mais comment pourraient-ils être meilleurs que ce qui a été annoncé précédemment ?

### **Quelles actions allez-vous mener, maintenant que le projet a été repris par la communauté de communes ?**

Nous élargissons notre communication vers nos voisins car, dorénavant, le projet de construction engage tous les résidents des quatorze communes et non plus seulement ceux de Brétignolles-sur-Mer. Le volet littoral, qui n'est pas respecté dans cette affaire. Nous monterons au créneau jusqu'au bout, en mettant en place les recours juridiques qui conviendront, et nous nous battons pour éviter que l'État accepte un tel projet qui n'a pas d'utilité publique pour lui.